



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Comité de Politique Monétaire

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°02/2019
DE LA REUNION DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO
TENUE LE 12 JUIN 2019 A DAKAR**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO

1. Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le mercredi 12 juin 2019, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2019, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.
2. Le Comité a passé en revue les principales évolutions qui ont marqué la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente, ainsi que les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme, d'inflation et de croissance économique de l'Union.
3. Sur le plan international, le Comité a relevé que l'activité économique a poursuivi, au premier trimestre 2019, sa progression modérée, dans un environnement marqué par la persistance des incertitudes liées aux tensions commerciales et géopolitiques. Selon les dernières données publiées en avril 2019 par le Fonds Monétaire International, la croissance de l'économie mondiale est estimée à 3,6% en 2018 et se situerait à 3,3% en 2019.
4. Sur les marchés internationaux des principales matières premières, les cours des produits exportés par les pays de l'Union ont connu des évolutions contrastées sur les trois premiers mois de l'année 2019. Les hausses de cours ont concerné le caoutchouc (+8,2%), l'or (+6,1%) et le cacao (+3,1%). En revanche, des baisses ont été relevées au niveau de la noix de cajou (-7,0%), du café robusta (-5,4%), du coton (-5,1%) et de l'huile de palmiste (-4,8%).
5. Au titre de la conjoncture interne, le dynamisme de l'activité économique s'est maintenu au premier trimestre 2019. La progression du produit intérieur brut en termes réels, soutenue principalement par la vigueur de la demande intérieure, s'est élevée à 6,3%, en glissement annuel, après 6,4% le trimestre précédent. Pour l'année 2019, la croissance économique est projetée par la Banque Centrale à 6,7% contre une réalisation de 6,5% en 2018.
6. Au titre des finances publiques, le Comité a relevé avec intérêt que le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, pour l'ensemble des Etats est projeté à 2,9% du PIB en 2019 par les services officiels, après 3,7% en 2018. Le CPM encourage vivement les Etats à poursuivre les efforts dans la mise en œuvre des mesures pour assurer le respect de la norme communautaire d'un déficit budgétaire à 3,0% au maximum à fin 2019.
7. La situation monétaire de l'Union à fin mars 2019 a été marquée par une stabilité de la masse monétaire, en raison d'une légère baisse des créances intérieures et d'une consolidation des réserves de change. Le niveau de ces réserves assure 4,9 mois d'importations de biens et services contre 4,7 mois à fin décembre 2018. Sur le marché monétaire, le taux d'intérêt moyen trimestriel s'est situé à 4,50% contre 3,45% le trimestre précédent. Le Comité a, toutefois, noté une détente des taux d'intérêt sur les deux premiers mois du deuxième trimestre 2019.
8. Le Comité a noté une décélération des prix en rythme annuel au premier trimestre 2019. Le taux d'inflation s'est situé à 0,1%, après 0,9% un trimestre plus tôt, en liaison essentiellement avec la poursuite de la baisse des prix des produits céréaliers due à un approvisionnement satisfaisant des marchés. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté par la Banque Centrale à 1,3%, en ligne avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la BCEAO.
9. Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

Fait à Dakar, le 12 juin 2019

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE